Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260321-DELIB_2026_12-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

16 mars 2026

L'An deux mille vingt six
Le 21 mars à 11h00
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick DURVICQ, Conseiller Municipale le plus âgée.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

Etaient présents : Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Olivier MORVAN, Pauline PERROT, Matthieu APPLINCOURT, Myriam HELIAS, Gourhant LE GAC, Véronique TANGUY CHATAL, Mickaël POITOU, Karine PICHON, Stéphane LOUVERGNEAUX, Sonia OLU, Arnaud PIRIOU, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Flavie MORVAN, Maxime FASTREZ PIRIOU, Fanny GALLAND, Vincent BROUARD, Maryline LE GRAET, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Ludovic RAULLIN, Valérie BERVIL, Patrick DURVICQ, Magali DREZEN.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Flavie MORVAN a été élue Secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick DURVICQ, doyen de l'assemblée, procède à l'élection du Maire et fait appel à candidature.

DCM 2026-12

Madame Mary COXALL-PHILIPPE se porte candidate.

Objet :

Election du Maire

Monsieur Patrick DURVICQ nomme Monsieur Vincent BROUARD et Madame Valérie BERVIL assesseurs, suite à leur proposition de candidature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :
nombre de bulletins : 27
bulletins blancs ou nuls : 6
suffrages exprimés : 21
majorité absolue : 11

Madame Mary COXALL-PHILIPPE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 21 mars 2026,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Flavie MORVAN

Le Maire,
Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS 29590